

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 15 janvier 2024 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

La conseillère M^{me} Karine Lechasseur.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la directrice générale adjointe et greffière par intérim M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

24-01-0001 Ordre du jour

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 15 janvier 2024 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

24-01-0002 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- séance ordinaire du 4 décembre 2023;
- séance extraordinaire du budget du 11 décembre 2023;
- séances extraordinaires des 8, 11 et 19 décembre 2023.

« ADOPTÉE »

24-01-0003 Résumé des décisions prises lors des séances extraordinaires tenues les 8, 11 et 19 décembre 2023

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu des séances extraordinaires les 8, 11 et 19 décembre 2023 et invite le directeur général Olivier Van Neste à en résumer les décisions prises.

24-01-0004 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

24-01-0005 Proclamation 2024 / Journée nationale de promotion de la santé mentale positive / 13 mars / « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble »

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT que cette année, le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent leur campagne de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble »;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion proclame le 13 mars comme étant la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de son territoire à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème de l'année 2024 « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

« ADOPTÉE »

24-01-0006 Mandat / Services professionnels juridiques / Recours judiciaires / Refoulement d'égouts

CONSIDÉRANT les recours judiciaires intentés contre la Ville pour dommages matériels potentiellement causés par des refoulements d'égout survenus le 26 juin dernier;

CONSIDÉRANT que la Ville doit mandater une firme d'avocats afin de la représenter dans les dossiers de la Cour du Québec, chambre civile, suivants :

- district de Montréal, dossier 500-22-280771-232;
- district de Beauharnois, dossier 760-22-013326-239;
- district de Beauharnois, dossier 760-22-013330-231;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE mandat soit donné à la firme d'avocats Barrette & Associés afin de représenter la Ville dans les dossiers précités.

« ADOPTÉE »

24-01-0007 Mandat / Services professionnels juridiques / Pourvoi en contrôle judiciaire / CISSMO c. Cour du Québec

CONSIDÉRANT le recours intenté en Cour supérieure du district de Beauharnois par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest à l'encontre de la Cour du Québec, pour une demande de pourvoi en contrôle judiciaire, dossier n° 760-17-006812237;

CONSIDÉRANT que la Ville est mise en cause dans ce litige;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater une firme d'avocats afin de représenter la Ville;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme DHC avocats soit mandatée afin de représenter la Ville dans le dossier identifié ci-dessus.

« ADOPTÉE »

24-01-0008 Désistement d'expropriation / Acquisition / Partie du lot 5 443 991 / Station de pompage Dutrisac / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 23-05-0447 prévoyant l'acquisition par expropriation d'une partie du lot 5 443 991, dans le cadre du projet de relocalisation hors chaussée de la station de pompage Dutrisac;

CONSIDÉRANT la procédure d'expropriation déposée pour cette partie de lot au Tribunal administratif du Québec (TAQ) portant le numéro SAI-M-323458-2305;

CONSIDÉRANT que la Ville, suivant des échanges avec la partie expropriée et en vue de réduire les coûts reliés à l'acquisition de la parcelle de terrain, a revu à la baisse la superficie et l'emplacement de la partie de lot à acquérir;

CONSIDÉRANT que dans les circonstances, la partie expropriée est disposée à régler la procédure d'expropriation hors cour;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 5 443 991, soit la société 161439 Canada inc., consent à la cession d'une partie de ce dernier en faveur de la Ville pour une valeur de 41 \$ le pied carré, et ce, pour un montant total approximatif de 62 350 \$, incluant les indemnités accessoires, dommages et ennuies, taxes applicables non comprises, le tout suivant une communication datée du 7 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander le désistement total, sans frais, de l'expropriation précitée et de procéder à l'acquisition de gré à gré d'une partie du lot 5 443 991 d'une superficie approximative de 1 350 pieds carrés;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville mandate la firme DHC avocats, afin de présenter une requête en désistement complet d'expropriation dans le dossier TAQ portant le numéro SAI-M-323458-2305;

QUE la Ville procède à l'acquisition de gré à gré d'une partie du lot 5 443 991, d'une superficie approximative de 1 350 pieds carrés, le tout pour un montant total approximatif de 62 350 \$;

QUE la Ville s'engage à fournir au propriétaire un certificat de localisation du terrain une fois l'opération cadastrale complétée;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

24-01-0009 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 23-12-1130 / Modification / Programmation de travaux / Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024

Le Conseil prend acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de correction, daté du 12 janvier 2024, de la résolution 23-12-1130 relative à la programmation de travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024, ainsi que de la résolution modifiée.

24-01-0010 Dépôt / Listes des comptes / Période du 18 novembre au 15 décembre 2023

Le Conseil prend acte du dépôt et paiement des listes des comptes suivantes :

- période du 18 novembre au 1^{er} décembre 2023 totalisant un montant de 5 291 067,94 \$;
- période du 2 au 15 décembre 2023 totalisant un montant de 7 482 986,11 \$.

24-01-0011 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1845 / Acquisition d'un camion autopompe / Approbation MAMH

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvait, en date du 15 décembre 2023, le Règlement d'emprunt n° 1845 autorisant l'acquisition d'un camion autopompe et décrétant une dépense et un emprunt de 1 880 000 \$ à ces fins;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMH, soit 1 880 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le trésorier ou trésorier adjoint soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

24-01-0012 Surplus accumulé affecté – immeubles municipaux

CONSIDÉRANT que les fins visées par le surplus accumulé affecté – immeubles municipaux ont été atteintes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le solde du surplus accumulé affecté – immeubles municipaux au montant de 8 913,75 \$ soit retourné au surplus accumulé non affecté.

« ADOPTÉE »

24-01-0013 Augmentation de la marge de crédit opérationnelle / Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT que le premier versement de taxes municipales pour l'année 2024 est prévu vers le 18 mars;

CONSIDÉRANT que la Ville doit s'assurer d'être en mesure de faire face à ses engagements financiers d'ici à l'encaissement des taxes municipales;

CONSIDÉRANT l'article 567 de la Loi sur les cités et villes qui permet à la Ville de faire un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses d'administration courante;

CONSIDÉRANT que la Ville a actuellement une marge de crédit d'opérations de 4 000 000 \$ avec la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges, que ce montant est en vigueur depuis de nombreuses années et que le budget de la Ville s'est considérablement accru depuis la fixation de ce montant de marge de crédit;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit demandé à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges d'augmenter la marge de crédit opérationnelle de la Ville de 4 000 000 \$ à 10 000 000 \$;

QUE le trésorier soit autorisé à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion selon les besoins opérationnels;

QUE le trésorier ou trésorier adjoint soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

24-01-0014 Dépôt / Liste des mouvements de main-d'œuvre

Le Conseil prend acte, conformément au Règlement n° 1811 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 3 janvier 2024 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

24-01-0015 Dépôt / Procès-verbaux de comités de santé et de sécurité du travail / Réunions du 28 novembre 2023 (pompiers) et du 7 décembre 2023 (orientation)

Le Conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux des réunions suivantes :

- Comité de santé et de sécurité du travail des pompiers, tenue le 28 novembre 2023;
- Comité d'orientation, tenue le 7 décembre 2023.

24-01-0016 Mise à jour / Politique d'accès à l'égalité en emploi

CONSIDÉRANT la Politique d'accès à l'égalité en emploi – GRH-002 en vigueur, adoptée par la résolution 04-05-517 le 17 mai 2004;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser la Politique d'accès à l'égalité en emploi en vigueur afin de s'arrimer aux changements législatifs survenus depuis sa dernière adoption;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit approuvée la révision de la Politique d'accès à l'égalité en emploi – GRH-002, laquelle entre en vigueur le 16 janvier 2024;

QU'en conséquence la Ville réaffirme son engagement à soutenir les principes de l'accès à l'égalité en emploi.

« ADOPTÉE »

24-01-0017 Programme d'accès à l'égalité en emploi / Troisième rapport

CONSIDÉRANT que la Ville est visée par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics;

CONSIDÉRANT le dépôt de la politique et du programme d'accès à l'égalité en emploi en mai 2004 en vertu de la résolution 04-05-517 ainsi que la révision de cette Politique en vertu de la résolution 24-01-0016;

CONSIDÉRANT le premier rapport du programme d'accès à l'égalité en emploi ainsi que le rapport d'intégration des personnes handicapées adoptés en juin 2010 en vertu de la résolution 10-06-538;

CONSIDÉRANT le deuxième rapport du programme d'accès à l'égalité en emploi adopté le 8 septembre 2020 en vertu de la résolution 20-09-671;

CONSIDÉRANT la note de service de la conseillère principale en ressources humaines datée du 20 décembre 2023 recommandant l'adoption du troisième rapport du programme d'accès à l'égalité en emploi;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve le troisième rapport du programme d'accès à l'égalité en emploi;

QUE la Ville réaffirme son engagement à mettre en place les conditions favorisant le succès du programme d'accès à l'égalité en emploi.

« ADOPTÉE »

24-01-0018 Activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (les Citadins) / Inscriptions saison 2023 / Remboursement

CONSIDÉRANT le protocole d'entente avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL) dans le cadre des activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (les Citadins) pour les années 2019 à 2023, autorisé par la résolution 20-09-673;

CONSIDÉRANT que le CSSTL a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 25 270 \$ soit remboursée au CSSTL dans le cadre du protocole d'entente à l'égard des activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (les Citadins) pour les frais d'inscription de l'année 2023, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

24-01-0019 Ringuette Les 4 Cités / Tournoi Marcial Fontaine 2023 / Aide financière

CONSIDÉRANT la résolution 11-02-141 prévoyant une aide financière aux organismes pour la location d'heures de glace à l'aréna municipal de Vaudreuil-Dorion dans le cadre de leurs tournois et compétitions annuelles de sports de glace;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme Ringuette Les 4 Cités dans le cadre de son tournoi annuel;

CONSIDÉRANT que 31,76 % des participantes inscrites dans cet organisme sont des citoyennes de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 5 589,19 \$ soit versé à l'organisme Ringuette Les 4 Cités à titre d'aide financière pour les frais liés à la location d'heures de glace dans le cadre du tournoi Marcial Fontaine 4 Cités 2023, le tout conformément à la résolution 11-02-141.

« ADOPTÉE »

24-01-0020 Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants / Inscriptions / Remboursement

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants qui prévoit une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que les preuves d'inscription ont été remises au Service des loisirs et de la culture et que les vérifications nécessaires ont été effectuées;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les sommes appropriées soient remboursées aux organismes selon le tableau suivant :

Athlète ou organisme	Discipline	Saison	Montant
Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil	Gymnastique	2023	89 837,83 \$
Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil	Camps d'été sportifs de gymnastique	2023	8 750 \$
Club de soccer FC Trois-Lacs inc.	Soccer	2023	79 422,50 \$
Club de plongeon Vaudreuil-Dorion	Plongeon	2023	966,66 \$
Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion	Hockey	2023-2024	105 000 \$
Giordano Di Re	Hockey	2022-2023	250 \$
Maxim Larocque	Hockey	2022-2023	250 \$

« ADOPTÉE »

24-01-0021 Club de plongeon Vaudreuil-Dorion / Compétition 2023 / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Club de plongeon Vaudreuil-Dorion dans le cadre de la tenue d'une compétition les 25 et 26 mars 2023 à la piscine intérieure de la Cité-des-Jeunes de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que cet événement a accueilli 61 athlètes du Québec;

CONSIDÉRANT que l'organisme a déposé la liste de ses participants à la compétition et que 27,869 % de ceux-ci sont résidents de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que le montant total pour la location de la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes et des locaux ainsi que pour les surveillants s'élève à 2 212,83 \$;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 616,69 \$, correspondant au prorata du nombre de membres inscrits résident à Vaudreuil-Dorion, soit versé à l'organisme Club de plongeon Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour les frais d'utilisation de la piscine intérieure du campus de la Cité-des-Jeunes, incluant la surveillance, pour la compétition régionale tenue les 25 et 26 mars 2023.

« ADOPTÉE »

24-01-0022 Octroi de contrat / 401-120-24-01 / Fourniture de service pour l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayon ultraviolet

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement sur la gestion contractuelle (Règlement n° 1764) qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayon ultraviolet;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par Technologies Bionest inc.

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre présentée par Technologies Bionest inc., 55, 12^e Rue, Shawinigan (Québec) G9T 5K7, pour la fourniture de service précité, et ce, pour un montant de 66 628,03 \$, incluant les taxes applicables;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des biens et des services requis et rendus en fonction des prix unitaires inscrits à l'offre de service du cocontractant;

QUE le contrat soit adjugé pour l'année 2024;

QUE la directrice du Service de l'aménagement du territoire soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

24-01-0023 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-24-02 / Fourniture d'un camion porteur avec benne

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'un camion porteur avec benne, une soumission a été reçue et par la suite ouverte le 10 janvier 2024 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-24-02;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Aebi Schmidt Canada inc., 1186, route 321 Nord, Saint-André-Avellin (Québec) J0V 1W0, pour la fourniture d'un camion porteur 10 roues de marque Freightliner, modèle 108SD, année 2025 neuf, avec une benne basculante de marque ELP, modèle 345L, et ce, pour un montant de 268 455,13 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-24-02;

QUE soit acceptée l'offre optionnelle de la garantie prolongée pour une durée de trois ans à partir de la fin de la garantie de base du fabricant selon les conditions du devis pour un montant de 9 255,49 \$ incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

24-01-0024 Financement / Fourniture d'une remorque avec grappin

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement au fonds de roulement de la dépense pour le projet TP-24-006 pour la fourniture d'une remorque avec grappin;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 40 004,76 \$, taxes applicables non comprises, pour la fourniture d'une remorque avec grappin;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

24-01-0025 Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT que la Ville désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;

QUE le directeur général soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

« ADOPTÉE »

24-01-0026 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-23-R1827.09 / Entrepreneur général / Aménagement d'une voie cyclable hors chaussée le long de la rue des Nénuphars et en arrière-lot de la rue des Amarantes, de la rue des Dahlias jusqu'à la rue des Pivoines

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre de travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée le long de la rue des Nénuphars et en arrière-lot de la rue des Amarantes, de la rue des Dahlias jusqu'à la rue des Pivoines (appel d'offres n° 401-110-23-R1827.09) comprenant l'ordre de changement n° 2 totalisant un montant de 3 757 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

24-01-0027 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-23-R1834.01 / Entrepreneur général / Aménagement du parc-école des Quatre-Saisons dans le secteur de la gare Vaudreuil

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre de travaux d'aménagement du parc-école des Quatre-Saisons dans le secteur de la gare Vaudreuil (appel d'offres n° 401-110-23-R1834.01) comprenant l'ordre de changement n° 2 totalisant un montant de 2 107,26 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

24-01-0028 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 1 / Protocole d'entente / Parc industriel Henry-Ford / Entrepreneur général / Remplacement de la conduite d'eau potable d'une partie de la route Harwood

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre de travaux de remplacement de la conduite d'eau potable d'une partie de la route Harwood en lien avec le protocole d'entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et la société Développement rue Henri-Ford inc. pour la construction du Parc industriel Henry-Ford, comprenant l'ordre de changement n° 1 totalisant un montant de 11 738,27 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

24-01-0029 Ordre de changement n° 8 / Appel d'offres n° 401-110-22-29 / Services professionnels / Plans, devis / Surveillance / Travaux d'infrastructures municipales dans le secteur des boulevards de la Cité-des-Jeunes et de la Gare ainsi que de réaménagement de la bretelle de la sortie 2 de l'A-30 direction est / Projet de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 8 de services professionnels reliés au projet de travaux d'infrastructures municipales dans le secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes et du boulevard de la Gare ainsi que de réaménagement de la bretelle de la sortie 2 de l'A-30 direction est / Projet de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges (appel d'offres n° 401-110-22-29) totalisant un montant de 83 850 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

24-01-0030 Dépôt / Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 12 décembre 2023

Le Conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 12 décembre 2023.

24-01-0031 PIIA / 196, chemin de l'Anse / Nouvelle construction résidentielle / Lot 1 831 573 / Zone A-847 / CCU n° 23-12-120

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 196, chemin de l'Anse;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable n° 23-12-120 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT que les objectifs du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement n° 1277) suivants, et leurs critères, ne sont pas respectés :

- maintenir et améliorer la beauté du paysage perçu depuis un chemin de paysage, de façon à permettre de renforcer le caractère rural ou de villégiature du chemin de paysage;
- concevoir des bâtiments présentant des façades esthétiques et articulées à partir des voies de circulation;
- la construction (...) d'un bâtiment s'apparente autant par sa conception que par son implantation aux constructions des environs ayant une valeur patrimoniale et permet des dégagements visuels vers le lac, les champs ou un bâtiment patrimonial, la volumétrie, la hauteur, la pente du toit, la composition des façades devraient rappeler celles des bâtiments voisins;
- minimiser l'impact visuel de tout espace de stationnement et des entrées charretières, les aires de stationnement en cours avant sont minimisées et elles sont majoritairement localisées dans les cours arrière ou latérales;
- l'utilisation de matériaux de recouvrement nobles et naturel (pierre, brique, maçonnerie architecturale, verre);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 196, chemin de l'Anse, le projet d'une nouvelle construction résidentielle.

« ADOPTÉE »

24-01-0032 PIIA / 2400, rue Henry-Ford / Nouvelle enseigne et relocalisation d'une enseigne existante / Lot 6 266 019 / Zone I2-652 / CCU n° 23-12-121

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 2400, rue Henry-Ford;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 23-12-121 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 2400, rue Henry-Ford, le projet d'une nouvelle enseigne et la relocalisation d'une enseigne existante, le tout conformément au document déposé pour la demande.

« ADOPTÉE »

24-01-0033 Dérogation mineure / 4101, rue Thomas / Autoriser un étage résidentiel de 6,10 mètres / Lot 3 616 567 / Zone H1-801 / CCU n° 23-12-122

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 4101, rue Thomas;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 23-12-122 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 22 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 4101, rue Thomas, afin d'autoriser un étage résidentiel d'une hauteur de 6,10 mètres.

« ADOPTÉE »

24-01-0034 Dérogation mineure / 2, rue Martin / Autoriser une marge arrière de 4,22 mètres / Lot 1 676 013 / Zone H2-252 / CCU n° 23-12-123

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2, rue Martin;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 23-12-123 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 22 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2, rue Martin,
afin d'autoriser une marge arrière de 4,22 mètres.

« ADOPTÉE »

**24-01-0035 PIIA / 324, chemin de l'Anse / Installation d'une clôture en cour avant /
Lot 1 831 163 / Zone A-821 / CCU n° 23-12-124**

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 324, chemin de
l'Anse;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 23-12-124 formulée par le Comité
consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite
de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet
compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 324, chemin de l'Anse, le projet
d'installation d'une clôture en cour avant, et ce, à la condition que la finition soit la même
des deux côtés ou que les planches de bois soient installées en quinconce.

« ADOPTÉE »

**24-01-0036 PIIA / 335, rue Chicoine / Nouvelle enseigne / Lot 1 545 621 / Zone C2-716 /
CCU n° 23-12-125**

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 335, rue
Chicoine;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 23-12-125 formulée par le Comité
consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite
de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet
compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 335, rue Chicoine, le projet de concept
d'affichage aux murs du bâtiment,

et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- que les enseignes aux murs du bâtiment soient toutes de type « lettre individuelle »
sur fond;
- que le fond de toutes les enseignes soit de la même couleur.

« ADOPTÉE »

24-01-0037 Participation / Coalition intermunicipale pour l'analyse et développement d'un système redistributif écofiscal / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le projet de coalition intermunicipale impliquant la participation de plus de 25 municipalités du Québec, afin d'analyser et développer un système redistributif écofiscal associé à l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que ce projet vise l'innovation de la réglementation en matière de fiscalité municipale en l'associant à la valeur réelle annuelle non marchande des services écosystémiques du territoire avec l'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet permettrait l'obtention de connaissances spécifiques du territoire de la Ville et permettra de répondre aux trois enjeux principaux suivants :

- l'évaluation économique des biens et services écologiques;
- l'iniquité compensatoire ou tarifaire de l'occupation du territoire;
- le manque de levier économique, afin de stimuler la mise en place de projets environnementaux favorisant l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que faire partie d'une telle coalition permettrait une collaboration synergique et innovante, incluant le partage des résultats et des coûts liés au projet;

CONSIDÉRANT le caractère innovant et pédagogique de cette démarche et son potentiel pour l'évolution de la fiscalité municipale au Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation de participation du comité de travail interservices d'Écofiscalité de la Ville, daté du 3 janvier 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville se joigne à la coalition intermunicipale visant l'analyse et le développement d'un système redistributif écofiscal associé à l'occupation du territoire;

QU'une contribution financière de 10 000 \$ sur deux ans à compter de la présente résolution soit accordée à la coalition intermunicipale;

DE déléguer à la Ville de Gatineau la coordination de ladite coalition et de ses activités, ainsi que l'administration des fonds partagés alloués à ses activités;

QUE la directrice du Service de l'aménagement du territoire et la chef de section – Environnement du Service de génie et de l'environnement soient nommées représentantes responsables de la Ville pour le suivi du projet à la coalition intermunicipale;

QUE la directrice générale adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente intermunicipale et tout autre document utile et nécessaire, afin de donner plein et entier effet à la présente.

« ADOPTÉE »

24-01-0038 Adoption / Règlement n° 2005-12 / Règlement aux fins d'augmenter le montant du fonds de roulement de la Ville de Vaudreuil-Dorion de 2 250 000 \$ à même une partie du surplus accumulé non affecté de son fonds général

La greffière par intérim mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 2005-12 a été déposé à une séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 2005-12 intitulé :

« Règlement aux fins d'augmenter le montant du fonds de roulement de la Ville de Vaudreuil-Dorion de 2 250 000 \$ à même une partie du surplus accumulé non affecté de son fonds général ».

« ADOPTÉE »

24-01-0039 Adoption / Règlement n° 1849 / Taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2024

La greffière par intérim mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1849 a été déposé à une séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1849 intitulé :

« Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2024 ».

« ADOPTÉE »

24-01-0040 Adoption / Règlement n° 1850 / Tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2024

La greffière par intérim mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1850 a été déposé à une séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1850 intitulé :

« Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2024 ».

« ADOPTÉE »

24-01-0041 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre des renseignements ou questions au Conseil.

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma souligne qu'elle tiendra une causerie sur les enjeux de la densification le lundi 22 janvier 2024 à 19 h à la salle du conseil.

La conseillère M^{me} Diane Morin mentionne qu'il y aura une causerie en lien avec le budget 2024 le mardi 16 janvier 2024 à la pâtisserie Décor Gâteaux Mtl situé au 113, rue Dumont.

Le conseiller M. Gabriel Parent remercie tous les gens qui ont contribué à la Guignolée de La Fabrique de la Paroisse de Saint-Michel qui a permis de récolter 73 324,55 \$.

Le maire M. Guy Pilon rappelle que l'exposition Lumin'Art a lieu jusqu'au 10 février 2024 au parc Le 405.

24-01-0042 Période de questions – Citoyens

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

24-01-0043 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 44 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire, OMA
Directrice générale adjointe et greffière par intérim